

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur

Poetry.

A TRIBUTE.

Oh hark ! what is the meaning of that wail which seems to surge
Throughout our land, like the full chords of some soul-thrilling dirge,
A moan that seems to issue from a Nation's anguished heart,
It is re-echoed far and wide ?—Its cause to me impart !

Hast thou not heard of the dark deed which o'er our land has thrown,
A grief too deep for utterance—it turns our hearts to stone ?
Our purest, brightest, guiding star, by murderous hand has fell,
Our noble D'Arcy is no more, he whom we loved so well !

He was struck down while still for us, stern duty's path he trod,
Unwavering ever in his truth to conscience and to God ;
His eloquence had held spellbound, but one short hour before
Our gathered statesmen,—all is hushed, his voice they'll hear no more.

That voice, whose deep-toned melody could fiercest passions quell,
Is silenced now—its winning tones can but in memory dwell ;
Weep on ye sorrowing children, and loved wife of our McGee,
A Nation draped in mourning bows her head and weeps with thee.

The Rose, the Shamrock, Thistle too are sorrowing at our side,
For him the brightest, noblest one, on whom our sons relied ;
With breaking heart and bow'd head, we've followed to his rest,
All that remains of him, we loved the truest and the best.

He's gone from earth to Realms above, but he has left behind,
A bright example pure and great, a pattern for mankind ;
His name will be a household word ; his memory will last,
Till ages hence have rolled away, and number with the past.

Berthier, April 1868.

"MARIE."

Procédés du Conseil de Ville.

14 Avril, 1868.

Présents : M. le Maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Bellefeuille, LaBelle, Bruncau et Dorion.

Le Procès-Verbal des précédés de la séance précédente est lu et confirmé.

Présentée une Requête de M. Louis Allard, père, qui offre de louer une place à l'année, dans la partie centre du Marché Principal. Référé au comité des Marchés.

Présentée une requête de M. Ralph Fish, et de huit autres des anbergistes licenciés, priant le Conseil de révoquer de moitié le paiement à faire au Conseil sur les certificats pour licences d'auberge. Référé au Conseil en comité général.

Présents les Etats de collection sur les Marchés, savoir :

Etats Nos. 59 et 60, Marché Principal..... \$64,40
Etat No. 26, Marché à loin et à bois..... 7,35

Lesquels Etats sont renvoyés au Comité des Marchés.

Les rapports de certains comités sont faits verbalement, recommandant l'appropriation et paiement de divers comptes.—Agréé.

Un Projet de Requête dressé sur instruction du Maire, par le Secrétaire-Trésorier, pour être présentée à la Législature de la puissance, aux fins d'obtenir que l'intérêt composé soit déduit du compte entre la ville et le Fonds consolidé d'Emprunt Municipal.

Résolu sur motion de M. le conseiller Dorion, secondé par M. le conseiller Bellefeuille : Que le projet de Requête qui vient d'être lu, soit adopté et approuvé pour être présenté aux trois branches de la Législature de la Puissance au Canada, de la part de ce conseil ; la Requête pour présentation au sénat, devant être transmise à l'Honorable J. B. Guévremont, Sénateur pour la Division "Sorel," celle pour présentation à la chambre des Communes devant être transmise au Membre du Comité, Thomas McCa-

thy, Ecuier, et que M. le Maire soit chargé d'écrire à ces Messieurs, les priant de bien vouloir se charger de la présentation des dites Requêtes, et sollicitant leur concours et leur appui de la demande portée en icelle.

Sur motion de Monsieur le Conseiller Bruncau, secondé par M. le Conseiller Bellefeuille, il est résolu que la Requête destinée à être soumise à la Législature, et dont un projet écrit en langue anglaise vient d'être approuvé, soit traduite en langue française et publiée pour l'information des citoyens de cette Ville.

Puis le Conseil s'ajourne et la séance se lève.

Aux Cultivateurs.

Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

C'est le bon cultivateur qui fait la bonne récolte ; une terre soignée rapporte beaucoup, une terre mal cultivée rapporte peu. Ces principes sont élémentaires, et pourtant on ne saurait les répéter trop souvent. Tout le progrès agricole est là.

La prospérité d'une ferme dépend entièrement de l'activité, de l'intelligence, de l'expérience et de la science du fermier. Je ne crains pas de dire "la science," parce que l'agriculture est réellement une science, malgré que la plupart de nos concitoyens en fassent une chose sans nom, sans but et sans règle, abandonnée aux hasards d'une direction routinière.

On nous dit souvent : " Je connais des paysans illettrés, ignorants de tout, excepté de l'art qu'ils ont appris de leurs pères, qui pourtant passent, dans leur pays, pour d'habiles cultivateurs." Il existe de ces hommes exceptionnels, en effet, qui deviennent une partie de ce qu'ils n'ont pas appris. Ces esprits pénétrants sortent bien vite de la foule, en accomplissant en pure perte de véritables prodiges ; que serait-ce si on leur eût enseigné à lire et s'ils avaient lu ?

Je me rappelle l'histoire d'un homme d'un grand esprit, qui croyait avoir trouvé le moyen de fonder d'un seul

jet des lettres d'imprimerie. C'eût été une véritable fortune. Il dépensa une année à faire construire sa machine, sans vouloir demander l'assistance d'aucun ingénieur. Pour faire mouvoir les organes de son mécanisme il avait dû faire fabriquer plusieurs engins secondaires. Un jour, un ingénieur vint le voir et s'arrêta stupéfait. Avant d'en arriver à son procédé proprement dit, notre savant avait passé une année et dépensé un véritable effort de génie à inventer trois ou quatre mécanismes, inventés et perfectionnés par d'autres depuis vingt ans.

Les agriculteurs illettrés en sont là ; ils inventent des procédés de culture que la dernière de nos écoles régionales serait honteuse d'ignorer.

Il faut apprendre l'agriculture comme on apprend toutes les industries. Le blé ne pousse pas tout seul ; c'est triste à dire, mais c'est comme ça. On fabrique dans le monde des charues qui valent mieux que l'airaire de Triptolème et de Cincinnatus. C'est une erreur de croire que la terre ait besoin de se reposer. Pour avoir du blé, il faut du fumier ; pour avoir du fumier, il faut élever du bétail ; pour élever du bétail, il faut de quoi le nourrir ; et pour nourrir le bétail, il faut faire du fourrage. C'est une chaîne sans fin ; un cercle fécond qui fait engendrer la richesse par la richesse elle-même.

Mais il ne suffit pas de reconnaître la vérité de ces principes élémentaires, pour faire de la bonne culture. L'industrie agricole est peut-être la plus difficile de toutes les industries, et c'est sans doute pour cela que c'est celle que l'on étudie le moins. Tout le monde se croit apte à cultiver spontanément la terre, comme tout le monde se croit apte à trancher, au coin de son feu, les questions les plus ardues de la politique du jour. Il faut étudier l'agriculture, si vous ne l'avez pas apprise, comme vous étudieriez l'imprimerie si vous vouliez vous faire imprimeur, comme vous étudieriez la fabrication de la bière si vous vouliez vous faire brasseur.

La plupart des autres industries sont soumises à des lois invariables, à des mouvements uniformes, à des évolutions régulières, qu'un esprit rompu aux affaires, possédant des connaissances spéciales, peut parfaitement étudier, apprendre ou prévoir. Il y a peu de vicissitudes dans le tissage des draps ou dans l'impression des toiles peintes ; tout se réduit à peu près à une question commerciale d'achat de matières premières et à un problème de procédés économiques de fabrication. En agriculture c'est autre chose ; l'imprévu domine, car tout dépend des phénomènes météorologiques les plus inconstants, les plus inattendus et les moins observés de tous les phénomènes de la physique.

L'agriculteur doit être toujours prêt à faire face à toutes les nécessités ; il doit prévoir les besoins de l'avenir et aviser, en même temps, aux choses du présent. Il est à la fois producteur et commerçant, dit un excellent agronome, M. E. Lecouteux ; au premier titre, il doit posséder la pratique de détail, c'est-à-dire celle qui, au besoin, saurait mettre la main à l'œuvre, puis la pratique d'ensemble, c'est-à-dire celle qui, du premier coup d'œil, saisit tous les rapports des diverses opérations entre elles et sait maintenir l'harmonie générale des services. Au second titre, le cultivateur doit être initié à la pratique des affaires, à la pratique commerciale.

Toutes ces qualités qu'exige la direction d'une ferme, on les acquiert en partie par la pratique du travail, en partie par l'étude de la science. La pratique, c'est la vie de chaque jour ; la science, on la trouve dans les livres. Mais on n'a pas tous les jours sous la main ce guide précieux où les agronomes ont déposé le fruit de leur étude et de leurs méditations, où les agriculteurs praticiens ont déposé le fruit de leur expérience.

Les soins qu'exige la direction d'une ferme sont infinis ; les travaux qu'elle nécessite sont si variés, que le meilleur esprit peut faillir à un moment donné ; songerai-je, à l'heure dite, à toutes les mesures qu'il faut prendre, à tous les travaux qui doivent être commandés ?

C'est pour rappeler sans cesse au cultivateur son devoir de chaque jour, de chaque heure, de chaque instant, qu'on a fait les *calendriers agricoles*.

Exposition Maritime et internationale du Havre.

C'est à la fin de l'année 1866 que l'initiative hardie d'un homme de progrès conçut le plan d'organiser au Havre, en 1868, une exposition maritime internationale. Quinze mois environ se sont écoulés depuis que M. Nicole jetait les bases de cette œuvre grandiose. L'idée féconde a fructifié et l'on ne peut aujourd'hui, en face des vastes bâtiments de l'Exposition, apprécier les beaux résultats obtenus.

Reportons-nous un instant par la pensée au point de départ et voyons le projet naître, grandir, se développer successivement et s'étendre au point de constituer aujourd'hui, sans rien perdre de son caractère spécial maritime, une sorte de pendant à l'Exposition Universelle du Champ-de-Mars. Dans le principe, l'idée maritime résume tout le programme. C'est le navire qu'on expose, mais le navire avec son grément, ses formes multiples, ses accessoires, depuis le premier clou jusqu'au dernier bout de filin. L'édifice flottant va apparaître sous ces divers aspects, entouré pour ainsi dire de tous les engins, de toutes les productions, de tous les appareils, mis en œuvre par l'industrie navale. Mais pouvait-on isoler du navire la cargaison, qui en est la raison d'être et la vie ? L'exhibition du Havre comprendra donc le fret, c'est-à-dire toutes les marchandises et produits du commerce général d'importation. Ainsi l'industrie française et étrangère tout entière est conviée à ce concours international. A partir de ce moment, le projet atteignait ses véritables proportions. Depuis lors il s'est amélioré et perfectionné par d'utiles et attrayants corollaires ; mais la base du programme est restée la même. Elle est suffisamment large pour donner à l'exhibition havraise une importance considérable et un intérêt réel. Les bâtiments aujourd'hui achevés et l'installation intérieure à peu près complète permettront de classer les produits qui commenceront à arriver dès le premier de mars. On peut déjà se rendre compte du coup d'œil qui va s'offrir aux visiteurs. Sans tomber dans un luxe ruineux, le local, par sa simplicité et ses vastes proportions, prend un aspect véritablement grandiose qui n'a jamais été atteint dans aucune exposition de province.

Nouvelles Parlementaires.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 15.—Sir John A. McDonald fait motion, qu'une adresse soit présentée au Gouverneur-Général, afin de lui témoigner qu'elle ressent profondément la perte que le pays vient de faire par le meurtre de l'Hon. T. D. McGee, membre du parlement pour Montréal-Ouest ; elle ne peut trouver de mois assez expressifs pour rendre l'horreur qu'elle a ressentie de cette assassinat. Désirant exprimer leur estime pour les vertus du défunt, et secourir sa famille affligée, les membres de cette chambre considèrent que c'est pour eux un devoir public, agréable encore, malgré les circonstances pénibles qui le créent, d'aider Son Excellence à adopter

telles dispositions relatives à la famille du défunt, qui pourront s'accorder avec la justice et la libéralité du Parlement.

M. Holton approuve de tout cœur cette motion ; à son avis, aucun électeur ne reprochera à aucun membre d'avoir concouru à l'adoption de cette mesure. (Appl.)

M. McKenzie parle dans le même sens, au milieu des applaudissements.

M. Morris renchérit et suggère que la somme à voter soit telle qu'elle puisse mettre madame McGee en état de vivre à l'aise, après avoir payé les dettes du défunt, s'il en a.

M. Gray dit que le peuple des Provinces d'en Bas ne fera qu'approuver l'action du Gouvernement en cette circonstance ; il espère que cette action sera digne de la libéralité de la Chambre.

Sir John A. McDonald fait motion que le message de Son Excellence soit soumis au comité suivant : M. M. Cartier, McKenzie, Sandfield McDonald, Chauveau, E. M. McDougall, Campbell, Tilley, Smith, Gray, Holton, Dorion, Chamberlin, Morris et le moteur.

Le comité rapporte immédiatement l'adresse, qui est lue et sera présentée à Son Excellence, par les membres du comité qui font partie du conseil privé. Il est résolu que la Chambre se forme en comité vendredi pour prendre en considération le message.

En réponse à M. Huot, Sir John A. McDonald dit que le gouvernement n'a pas été invité par la France à envoyer un délégué à l'exposition maritime du Havre, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'y faire représenter les intérêts maritimes du Canada.

M. Huot fait motion qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la condition générale de la construction des vaisseaux marchands dans le Canada, et des moyens à prendre pour en augmenter la prospérité.—Adopté.

En l'absence de M. Dorion, M. Holton fait motion que les plans, devis et contrats concernant le canal Carillon et Grenville, soient soumis.—Adopté.—En l'absence de M. Galt, M. Rose demande les rapports des explorateurs géologiques sur les mines d'or de la Nouvelle-Ecosse.—Adopté.

M. Holton demande si le gouvernement a reçu quelques rapports des explorateurs du tracé du chemin de fer intercolonial, et vu le temps perdu, il insiste pour que ces rapports soient soumis au plus tôt. Il a ouï dire que le ministre des Douanes en a reçu d'un des partis d'exploration.—M. McDonald répond que le gouvernement n'a reçu aucune communication officielle à ce sujet.

M. Holton persiste dans sa demande.

M. Tilley dit que le rapport en question, venu d'un ami privé, n'est pas officiel.

M. Abbott introduit un bill pour confirmer la fusion des Banques Commerciale et des Marchands.

La chambre, en comité, prend en considération le budget supplémentaires ; M. Gray au fauteuil. Après une courte discussion de l'item relatif au département de la milice, le comité se lève et rapporte progrès.

MM. J. J. Ross, Tremblay, J. T. Ross, Stirton et Scatcherd, formant le comité de l'élection de Joliette, sont appelés à prêter serment ; M. J. J. Ross manquant à l'appel, le sergent d'armes reçoit ordre de l'arrêter et de l'amener en Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité, pour la considération du budget ; la discussion se continue jusqu'à 6 heures.

A la reprise de la séance, la discussion se continue.

M. Holton soutient que les portefeuilles ne doivent pas être créés dans le seul but de favoriser les in-

terêts de quelques hommes publics, aux dépens du Domaine, et qu'en agir autrement serait s'éloigner des vrais principes d'un gouvernement parlementaire. Il ne voit pas l'utilité des deux nouveaux ministres des Douanes et du Revenu Intérieur, dont les fonctions étaient auparavant remplies par le ministre des finances, aidé d'un conseil de trois autres ministres, qui tous agissaient sans salaire extra.

Quand on en vint à l'item de la somme allouée au Département du Ministère des Douanes, M. Olivier fit remarquer que la somme de \$23,000 est trop élevée relativement à ce que perçoit ce département. Il insiste de plus sur la nécessité d'abolir tout les bureaux de Douane de l'Intérieur, vu qu'il suffirait d'en laisser un à Québec, à Montréal, et sur la frontière.

M. Smith parle dans le même sens.

M. Tilley défend le gouvernement. La taxe cette année n'excèdera pas \$3.20 par tête, dans le Canada, et ce chiffre est absolument celui de 1866.

M. Smith réplique en disant que M. Tilley a trompé le peuple du N.-B., en lui promettant qu'il n'y aurait pas augmentation de taxe ni de droits de timbre, sous la confédération.

L'item des douanes est adopté ; il en est de même des items relatifs au Département du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics.

Pendant la discussion, Sir John fit observer qu'il serait mieux que plusieurs membres, entr'autres M. Holton, perdissent l'habitude de prendre la parole inutilement sur toutes les questions.

MM. Holton, McKenzie et Smith parlent sur les autres items, qu'ils appellent extravagants.

La chambre s'ajourne à minuit et demi.

SÉNAT.

Ottawa, 16. A l'ouverture de la séance, l'orateur lit un télégramme qu'il a reçu de l'Assemblée Législative de l'île du Prince-Edouard, exprimant ses condoléances à l'occasion du meurtre de feu l'Hon. T. D. McGee, et joignant ses vives sympathies à la famille de l'illustre défunt à celles exprimées par le Sénat, et faisant l'éloge de ce martyr politique.

A la suite de cette lecture, l'Hon. M. Mitchell parla dans le même sens.

Une discussion s'engagea ensuite sur certains amendements faits par la Chambre des Communes au bill du Sénat, concernant les cautions que doivent donner les officiers publics : ce bill subit sa seconde lecture, ainsi que celui concernant l'organisation du Département de la marine et des pêcheries.

Le Sénat s'ajourne à 6 heures du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 16.—Le comité général des élections, a rapporté le comité choisi suivant pour l'élection de Montréal-Est : L'Hon. Dunkin, MM. Hagar, Masson (Soulanges), McConkey, et Blake, président.

L'Hon. M. Langevin fait motion que lundi, la Chambre se forme en comité général pour considérer le rapport du comité des contingents.—Adopté.

Sir John A. McDonald introduit plusieurs bills relatifs aux lois criminelles.

L'Hon. M. Cartier dit qu'il fera subir la seconde lecture du Bill de Milice mardi, et qu'alors il expliquera les vues du gouvernement à propos des fortifications et du montant d'argent qu'il demandera à ce sujet.

La Chambre alors se forme en comité sur les estimations ; M. Jackson au fauteuil.

On discute longuement sur l'item de l'administration de la justice, qui est enfin voté.

On passe ensuite à l'item de service secret et de recherche, \$50,000, qui est voté après quelque discussion.

Sur l'item suivant : arrérages de 1867, \$13,937, peu d'observations sont faites et il est voté.

L'Hon. M. Rose explique l'objet de l'item suivant, \$32,200, pour la police riveraine à Québec et à Montréal, et dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement que tout cet item fût supporté par la Puissance, et qu'une partie d'icelui sera payée par la Province de Québec.

Sir J. A. McDonald dit que le principe sur lequel la charge est établie est bon, attendu qu'il serait injuste qu'on s'attendit de faire payer les ports de Québec et de Montréal pour toutes les charges incluses pour maintenir la police, pourvu que l'on maintienne l'ordre parmi une population flottante, attirée par le commerce des provinces hautes et basses. Il dit aussi que la police riveraine de Montréal a été d'une grande utilité au gouvernement.

Une discussion s'engage sur la question, si la Puissance doit être taxée pour le support d'une force locale. M. Beatty dit qu'il serait injuste aux Provinces Maritimes que la Puissance soit chargée de cette taxe, attendu qu'elles n'ont aucune allouance pour police maritime.

M. Johnson dit que la police pour la protection d'une localité ne doit pas être supportée par le gouvernement fédéral.

L'Hon. M. Chauveau dit que c'est un sujet d'intérêt général de protéger la navigation, de prévenir les privations, etc., auquel la police est employée.

Une longue discussion s'ensuit et l'item est enfin voté.

L'item pour les pénitenciers a aussi soulevé une discussion : il a été réservé pour une autre séance.

Sir J. A. McDonald, secondé par l'Hon. M. Cartier, propose que le bref soit émané, pour l'élection d'un membre pour représenter Montréal-Ouest, à la place de feu M. McGee.

Il est grand temps, ô mes amis, de donner à chacun sa place. Dans quel guépier nous sommes mis Par le caprice ou par l'audace !

Les enfants chantent le progrès, Ils veulent gouverner le monde ; Pour eux il n'est plus de secrets, Tout leur est soumis à la ronde. On oublie le temps de jadis Où chacun était à sa place : Les anciens guidant les petits Et les petits suivant la trace

Nous avons soif de changements. Hélas ! ce mets contre nature. Trouve des gens à tous moments Qui nous le hisse au premier rang : Les meneurs seraient bien surpris Si chacun restait à sa place : Ils seraient un peu moins compris Des fous et de la populace.

Le siècle ne fait que passer. Il outre et boursouffle son rôle. Il a su tout bouleverser ; Pourtant il songe à faire école. Le talent compte bien avoir Le droit de conquérir le monde : La foule se fait un devoir De l'envoyer paître à la ronde.

Chacun sa place ! L'ignorant N'est qu'un ignorant, quoi qu'il fasse ; On vous le hisse au premier rang : Qu'en ferons-nous ? CHACUN SA PLACE ! A tout bon entendeur salut ! Le sens commun par ma voix prêche : Amendons-nous, voilà le but, Et renvoyons l'âne à la crèche !

L'affaire de Whelan, le meurtrier de l'Hon. McGee, a été reprise hier matin et se continue à l'heure qu'il est. La cour a été encombrée de spectateurs, parmi lesquels un grand nombre de sénateurs et de M. P.

M. O'Reilly agit au nom de la Couronne et M. Buckley, qui a étudié la loi sous Sir John A. McDonald, comparait pour le prisonnier.

ALEX. J. TURNER est assesseur. — Je suis arrivé à Montréal en 1866 ; j'ai été garçon d'hôtel au St. Lawrence Hall et à l'hôtel Ottawa, en juillet 1867. Je connais bien le prisonnier. Je l'ai connu pour la première fois chez B. Tanzie, à Montréal, il y a dix-huit mois. J'ai logé chez Whelan, au No. 37, rue St. Alexandre ; cinq mois après, j'ai laissé le St. Lawrence Hall. Whelan n'a pas de famille ; sa femme peut avoir 30 ans plus que lui. Je crois que lui a 30 ans. James English, Mary Johnson, et un couple de jeunes gens, qui sont ensuite allés à Toronto, pensionnaient aussi chez lui.

L'élection, à laquelle je vais faire allusion, est celle soutenue entre l'Hon. T. D. McGee et M. Devlin. Je résidais alors chez le prisonnier ; il y eut pendant cette élection beaucoup de trouble dans la ville. Le prisonnier s'est activement mêlé à l'élection, travaillant pour M. Devlin. En plusieurs occasions, le prisonnier s'est absenté des nuits entières, cabulant en faveur de M. Devlin. Le prisonnier possédait, et je l'ai vu souvent à la maison, un pistolet révoiver à 6 coups.

J'ai plusieurs fois entendu le prisonnier faire des menaces contre feu l'Hon. T. D. McGee. J'étais un jour au Théâtre Royal avec Whelan, et, quand nous fumes sortis, je l'ai entendu renouveler ses menaces ; c'était quelques nuits avant le jour de l'élection. Un nommé Kelly s'est joint à nous ce soir-là. J'ai été en compagnie de Whelan, ce soir-là, jusqu'à 4 heures du matin. Whelan était excité par la boisson ; il dit dans la maison de Mad. McDonald, en la présence de Kelly et moi, que pour lui il ne ferait pas plus de cas d'ôter la vie à McGee que de boire une tasse de thé. J'ai vu le révoiver dont j'ai parlé, une fois dans la chambre à coucher du prisonnier, sur son lit ; je ne l'ai jamais vu porter ce pistolet sur lui ; mais, après l'élection, il me dit qu'il portait un pistolet dans la poche de son pantalon, et j'en ai vu la forme ; il me dit qu'à une autre occasion il se rendrait à la maison de McGee. Whelan avait lu quelque temps avant un discours de M. McGee contre le fénianisme ; Whelan, en cette occasion, a eu une petite querelle avec sa femme, à la suite de laquelle il sortit, disant qu'il allait fracasser le crâne sanguinaire de McGee ; puis il resta hors de la maison toute cette nuit.

C'est le lendemain, après avoir servi le déjeuner à l'hôtel Ottawa, et après être retourné à ma pension, que Mad. Whelan me dit que son mari avait été absent toute la nuit. Le lendemain, j'entendis Whelan dire qu'il avait été près de la maison de McGee toute la nuit ; il ajouta que Michael Henright et Murphy avaient été toute la nuit en sa compagnie. J'ai identifié cet homme hier dans les bureaux de la police. Quelque temps après, au souper, j'ai entendu Whelan menacer la vie de M. McGee, pour la

troisième fois. C'était le second ou le troisième soir après le fait que je viens de mentionner. Il disait que McGee était un traître à sa patrie, et, bien qu'élu, il ne régnait pas longtemps, que lui-même il lui ferait sauter le cerveau. Il a dit ces paroles en présence d'Ingles.

J'ai aussi entendu le prisonnier dire en une autre occasion que McGee était un traître à sa patrie ; qu'il avait reçu de l'argent des fénians, l'avait dépensé, puis, le vil vieux pourreau qu'il était, avait ensuite pris parti pour les protestants. Chez Mad. Scantan, au coin des rues Bleury et Hermine, il a entendu le prisonnier dire que c'était une bonne chose pour McGee que sa maison n'eût pas brûlé la nuit précédente ; il a aussi entendu dire par Whelan qu'il ne craignait pas le gouvernement, ni Sa Majesté ; je l'ai aussi entendu dire à d'autres, de vrais fénians qui étaient avec nous chez Mad. Scantan, en me désignant, que j'étais un espion et qu'on eût à se défier de moi ; c'étaient Murphy, Whelan, Jas. Kinsella et Henright, qui se trouvaient ce jour-là chez Mad. Scantan ; ils étaient tous fénians ; la même nuit j'ai demandé à Murphy de boire avec moi ; il a refusé, disant qu'il ne voulait pas avec un espion. Le jour suivant, ou le précédent, je vis M. McGee passer en voiture, sur la rue Notre-Dame ; j'allai de suite après chez Mad. Scantan, et j'y vis Whelan, Henright, Murphy, et 3 autres individus avec eux. Comme j'étais, j'en entendis un qui disait (c'était Murphy, je crois) : "Je viens précisément de voir passer le vieux et vil pourreau ; sur ce, Whelan ajouta : "c'est une bonne chose que nous n'ayons pas pris le séculier hier soir." Je sais que Whelan avait été absent durant toute la nuit à laquelle ils faisaient illusion. Je ne les ai pas entendus nommer McGee, mais j'ai vu passer en voiture peu d'instants avant la conversation rapportée. Avant ce temps Whelan parlait ouvertement en ma présence, mais depuis, il était plus réservé.

A la dernière occasion dont je viens de parler, j'ai cherché à pénétrer dans l'appartement où ils étaient, mais la porte en était fermée en dedans. Je les ai vus sortir ensuite. Je reconnais la photographie de Whelan, de moi-même, d'Ingles et d'autres. Je n'ai jamais donné d'informations aux autorités jusqu'à la mort de M. McGee.

A. M. Buckley. — J'ai été renvoyé du St. Lawrence Hall, sous l'accusation fautive d'avoir mis de la soupe dans les bottes d'un homme. J'ai été très-intime avec le prisonnier jusqu'au moment où je l'ai cru être fénien. Je n'ai pas donné d'informations de ses menaces, vu que je les croyais de pures jactances. Je ne pensais pas le prisonnier sincère alors ; je ne me rappelle pas avoir entendu aucun autre faire des menaces contre M. McGee. J'ai été soldat quelque temps ; le prisonnier avait l'habitude de boire ; j'ai entendu le prisonnier, pendant qu'il était sobre, faire des menaces contre M. McGee, je l'ai aussi entendu en faire, ivre : aucun pensionnaire, que je sache, n'avait de pistolet à la maison de pension ; je ne me suis point occupé de l'élection de Whelan. Je suis reconnaissant à l'écriture de Whelan.

M. JOHN MCGEE, assesseur. — Je suis frère de père de feu l'Hon. T. D. McGee ; je vivais avec lui à Montréal au mois de Janvier dernier, la nuit du 1er au 2 Janvier dernier, deux hommes se présentèrent à la porte ; l'Hon. T. D. McGee était alors à la maison, au lit ; c'était entre une heure et deux du matin. Ils sonnèrent, et je me levai du sofa où j'étais couché.

Ils répondirent qu'ils voulaient voir M. McGee pour affaires importantes. Je leur répondis qu'il était malade et qu'il ne sortait pas de sa chambre et que l'heure, d'ailleurs, était trop avancée. Comme j'avais quelques soupçons, je ne leur permis pas d'entrer ; mais j'allai demander à mon frère ce qu'il voulait que je fisse. Il me répondit de les recevoir et de me tenir là dans le cas où l'on attaquerait. J'allai leur dire d'entrer ; mais l'un d'eux était parti et celui qui entra est le prisonnier. Il m'a reconnu en prison et m'a dit : Vous êtes M. John McGee. Je lui ai demandé comment il me connaissait. Je vous ai déjà vu, a-t-il dit, chez votre défunt frère.

Quand je l'ai fait entrer, j'ai fermé la porte à clef par dessus nous et je l'ai conduit dans la bibliothèque où était mon frère. Il se nomma Smith, du Grand-Tronc.

Mon frère répondit qu'il ne connaissait aucun Smith au Grand-Tronc et qu'il garderait le secret sur tout nom qu'on lui donnerait.

Le prisonnier dit alors qu'on devait mettre le feu à sa maison à 4 heures du matin ; qu'il avait su cela d'un de ses amis qui avait été danser et qu'il ne pouvait pas donner de nom.

Mon frère lui demanda si son ami était dehors. Il répondit que oui et il me dit de descendre et de le laisser.

Je descendis et ouvris la porte ; l'autre homme était contre une palissade, près de la rue Drummond. Je l'appelai, et aussitôt qu'il m'entendit, il sonna. C'était un petit homme. Je remontai l'escalier et regardai en dehors ; je vis cet homme se mouvoir lentement de l'autre côté de la rue. Je retournai dans la chambre de mon frère. Il écrivait une lettre. Elle est produite. La voici :

G. M. S.—Privé, Nuit du Jour de l'An.

Information m'a été donnée à 2 1/2 heures, cette nuit, qu'on veut mettre le feu à ma maison. Je ne puis voir ceux qu'il faudrait voir. Je demande une garde spéciale de 20 hommes ou plus, attendu que l'on considère qu'il en faudra plusieurs pour protéger la propriété et la vie. (Signé) THOS. D'ARCY MCGEE.

A M. McLaughlin, On l'officier en charge, Police Riveraine. (Immédiate.)

Le prisonnier était assis sur une chaise au milieu de la chambre. Mon frère me demanda l'heure. Je lui répondis : 2 1/2 heures ; mais cela n'était pas exact, car, en regardant ensuite sur l'horloge, je vis deux heures moins dix minutes.

Mon frère donna la lettre au prisonnier.

Le prisonnier partit ; je barrai la porte et mis la clef dans ma poche. En partant, il me dit : au revoir, et me serra la main.

L'autre homme n'était pas visible.

Whelan prit la rue Drummond. La maison ne fut pas attaquée ce soir-là.

Transquestionné.—Je ne pense pas qu'il y ait de Smith au Grand-Tronc ; je n'ai pas pu en découvrir. Je n'avais pas vu le prisonnier avant cela. Il ne paraissait pas armé, ni excité. Il a été à peu près 20 minutes dans la maison. C'est la seconde fois que je le vois. Je n'ai pas le moindre doute que ce soit lui.

Aussitôt qu'on m'eut montré sa photographie, je déclarai que c'était l'homme que j'avais vu le jour de l'An.

A M. O'Reilly.—Le nommé Murphy, actuellement arrêté, ressemble à celui qui accompagnait Whelan.

Le chef de police du gouvernement, McLaughlin, est assesseur. Notre station est au No. 12, rue des Sœurs Grises. Je me rappelle que la nuit du jour de l'an, sur le lendemain matin, à 5 heures moins cinq minutes, j'ai reçu la lettre actuellement produite. Elle avait été ouverte et recachetée ou regommée, avant de m'être donnée.

La lettre m'a été donnée par le sergent Hunter, qui était de quart, et il la monta dans mes appartements. J'en compris l'importance, et, en regardant à l'horloge, je trouvai singulier qu'une lettre datée à 2 heures ne me fût parvenue qu'à 5 heures. Je donnai ordre au sergent d'agir suivant le contenu de la lettre.

Transquestionné.

Je ne connais pas de Smith au Grand-Tronc. Je ne connais pas le prisonnier. Cette lettre a été apportée à la station par le prisonnier, accompagné des connétables Choquette et Halbrock, qui le virent de leurs postes.

ETIENNE ROY.—Je suis messager de la Chambre des Communes et je prends soin des galeries publiques. Je ne me rappelle pas y avoir vu le prisonnier ; mais c'est une figure que j'ai vue, mais je ne puis dire où.

JOHN DOWNS.—J'ai conduit Sir John A. McDonald au Parlement à 8 heures P. M., le 6 courant. Je suis revenu tard, la même nuit, et j'attendis à la porte principale. Je connais un peu le prisonnier. Je l'ai connu à Québec.

Je ne sais pas ce qu'il faisait. Il était dans la cavalerie volontaire et il partit ensuite, sous le nom de Sullivan. Le soir du 6, je le vis s'arrêter près d'une tour, où il resta 5 ou 10 minutes, et il entra dans la bâtisse du Parlement. Il était seul. Je ne l'ai pas vu à l'intérieur.

Je l'ai vu de nouveau, ce soir-là, 1 1/2 heure après. Il s'en alla directement à l'hôtel Russell et revint dans une heure. Je lui demandai s'il pensait que la séance allait finir ; il me dit qu'il ne savait pas ; il resta à peu près 1 heure encore et sortit, mais n'alla pas loin. La dernière

fois qu'il sortit, il me dit que la Chambre était ajournée. Tout le monde sortait et je mis mon carrosse près de la porte ; lorsque Sir John A. McDonald y fut monté, je partis. Whelan se promenait ou était alors arrêté.

M. O'REILLY.—Ne m'avez-vous pas dit hier qu'il était debout et arrêté ?

Le Témoin.—Certainement.

M. O'Reilly.—Pourquoi altérez-vous votre opinion maintenant ?

Le Témoin.—Je n'en étais pas certain ; quand j'ai vu Whelan, il était à environ 20 verges de la tour. J'avais déjà rencontré, avant cette nuit en question, Whelan près des bâtisses du Parlement.

J'ai appris l'assassinat de M. McGee à 4 heures du matin environ, quand Buckley vint m'éveiller et l'apprit. Il était 3 heures quand je me rendis chez moi ; j'ai entendu l'horloge sonner trois heures.

Je le vis de nouveau quand la Chambre s'ajourna ; il en sortit et, quand je lui demandai si la séance allait bientôt s'ajourner, il me répondit : "les voilà qui sortent." Il était alors près de la tour principale ; j'ai conduit Sir John à sa résidence, et en m'en revenant, j'ai vu chez M. McGillivray, sur la rue Sparks, qu'il était deux heures et quart. Il était à peu près deux heures quand la Chambre s'est ajournée.

Pat. Groves, assesseur.—Je suis le second garçon de service à l'hôtel Russell. Je connais John Doyle, qui était aussi garçon de table au même hôtel. J'ai vu le prisonnier 2 à 3 fois auparavant ; il vint une fois à l'hôtel Russell demander Doyle ; c'était quelques jours avant le 17 mars. Je ne pense pas l'avoir revu depuis, à l'exception de la nuit du meurtre ; je l'ai vu cette nuit-là vers minuit, dans le garde-manger, parler à Doyle ; je l'y ai vu de 5 à 10 minutes.

Je n'ai pas entendu ce qu'ils ont dit.

Whelan est sorti par la porte principale. Je lui ai demandé s'il était dehors, et il nous a dit oui. Je l'ai vu encore le matin suivant entre 2 et 3 heures, à la porte principale de la salle, et lui ai demandé si Doyle était allé à la maison. C'était environ 10 ou 15 minutes après que j'eus entendu parler du meurtre, que j'ai vu Whelan. Il demandait Doyle. Doyle était à servir à la table le thé. J'ai alors appris le meurtre. Environ 20 minutes après que j'eus entendu parler du meurtre, j'ai été à l'endroit. Quand j'ai dit à Whelan que McGee avait été tué, il a viré le dos et n'a rien dit.

Doyle est sorti ; il n'est pas entré, alors ; je n'ai pas vu Whelan jusqu'à ce qu'il fût arrêté.

La défense n'a aucune question à faire au témoin.

JANE FANING, assesseur.—Je suis servante chez Michael Starr, aubergiste de cette ville. Je connais le prisonnier ; il est venu pour pensionner, il y a à peu près trois mois. Il avait une chambre en haut. J'ai vu un pistolet deux fois ; la première fois, il y a à peu près 2 mois, dans un tiroir de miroir, et ensuite je me rappelle qu'à la même place, une fille française s'est blessée avec un pistolet. Je ne sais pas où elle a pu se procurer ce pistolet, parce que je n'étais pas en haut.

Le prisonnier portait habituellement une paire de bottines. Il avait une paire de grandes bottes qui restaient dans sa chambre. Je l'ai vu porter de grandes bottes seulement une fois, environ trois semaines. Lundi soir, je l'ai vu broser ses bottines, qu'il avait. C'était vers 7 hs. J'ai vu le prisonnier le matin suivant, vers 7 heures, quand il a descendu et qu'il s'est lavé la figure, au lavoir, dans la salle à dîner. J'ai vu M. Hilly entrer. M. Dillon est le premier qui nous a parlé du meurtre, environ à 7 heures.

Le prisonnier était debout et a demandé si c'était vrai. Dillon lui a dit que oui et le prisonnier a dit que c'était une triste action. Le prisonnier est sorti sans prendre son déjeuner. Environ à midi, il est revenu pour dîner ; il a demandé à Madame Starr s'il y avait quelques prisonniers de pris.

Transquestionné.

Lundi soir, le prisonnier est sorti seul. Je ne sais pas quand il est revenu à la maison. Il s'est levé à l'heure ordinaire, mardi matin. Il m'a demandé si le déjeuner était pris ; je lui ai dit que non et il est sorti. Je connaissais ses bottes encore.

FRANCIS ALBY, assesseur.—Je pense avoir entendu parler du meurtre vers 5 heures, mardi ; ma maison est adjacente à celle de Starr. Je suis entré chez Starr, où j'ai vu Starr et Whelan. Je demandai à Starr, s'il avait su que McGee était assassiné.

Il m'a répondu que oui, il venait de l'apprendre. Je rentrai et j'engageai la conversation avec Starr, nous demandant qui avait tué McGee. Whelan était présent. Je dis que l'assassin devrait être mis en pièces. Whelan entra dans le comptoir, paraissant aussi indépendant que de coutume, et dit : Prenons quelque chose. Nous primes un coup et partimes, laissant Whelan dans la barre. Je crois que Whelan avait un surtout noir et des pantalons blancs.

Transquestionné.

Quand Whelan s'est retourné vers le comptoir il avait une espèce de sourire.

ELISA TIERNAY.—J'étais chez Mad. Starr, quand Whelan y était ; j'ai vu un pistolet dans le tiroir de son miroir, et aussi sur une chaise près de son lit. Il y a de cela 3 semaines. Whelan était couché ; il était 7 heures du matin.

Je me rappelle que, le jour de l'assassinat, il avait des pantalons presque blancs. Je ne puis dire quand il est sorti et quand il est revenu. Je ne l'ai revu que le lendemain matin, descendant l'escalier. Il se lava et remonta pour s'habiller. Pendant qu'il était en bas, Dillon parla du meurtre. Il alla en haut à peu près un quart d'heure, revint et alla à la barre. Kelly y était. Le prisonnier n'a pas déjeuné.

P. EGLEASON.—Je connais le prisonnier. Je n'ai pas vu le prisonnier du tout le jour de l'assassinat, ni tout le jour du mardi. J'ai été arrêté le mardi, à 9 heures. Je parlais rarement à Whelan, excepté pour affaires. Whelan est parti pour Montréal quelques jours avant Noël et fut absent à peu près quinze jours. J'ai vu le journal l'Irish American dans notre magasin. Je ne sais qui l'a emporté. J'ignore qui a apporté des hardes au prisonnier, en prison.

Transquestionné.

Je n'ai jamais entendu le prisonnier parler de McGee, à propos des débats parlementaires.

Ré-examiné.

Il y a trois semaines, j'ai entendu le prisonnier dire qu'il avait été aux Communes. Je l'ai aussi entendu parler de McGee, en connexion avec l'élection de Montréal.

Rappelé.

Ces bottes qui me sont montrées ne ressemblent pas à celles qu'il portait ordinairement. Elles ne paraissent pas aussi molles ni aussi larges. Ces bottes étaient du même genre que celles-ci.

Transquestionné.

Ces bottes ne ressemblent pas à celles que Whelan portait. Je l'ai vu les froter. Les ganses paraissent noires, tandis que celles-ci sont blanches.

ALEX. POWELL.—Je suis gardien de la prison de Carleton. Le prisonnier y a été amené jeudi dernier. Il avait ces bottes, qui sont actuellement produites. Elles lui ont été ôtées en ma présence.

Samedi, j'ai reçu une note des autorités, demandant les bottes du prisonnier. J'allai dans sa cellule avec un tourne-clef et ses bottes lui furent ôtées. Je les remarquai. Le prisonnier parut agité quand on les lui demanda et dit que ce n'étaient pas les bottes qu'il avait le jour du meurtre ; qu'il avait ses grandes bottes, qu'on y remarquerait de la boue et que ses autres étaient chez Michel Starr.

Le sergent de recherche O'NEIL.—Quand le prisonnier a été arrêté, il était absent.

ALEXANDER POWELL, rappelé.

J'ai remarqué que, lorsque les bottes lui ont été enlevées, le prisonnier a fait voir qu'elles lui allaient bien.

JOHN A. DOOLAN.—Je suis employé chez Michel Starr.—Je connais Whelan. Je lui ai vu un pistolet. La fille a été blessée avec. Quand Whelan est arrivé, il l'a réclamé du médecin.

Quand M. Starr a dit à Whelan que McGee était assassiné, il a dit : "Ce n'est pas possible," et parut surpris. Ce matin-là, j'ai froissé ses bottes, celles produites.

Transquestionné.—Il n'y avait pas beaucoup de boue aux bottes du prisonnier, mardi matin.

Ré-examiné.—M. et Mad. Starr m'ont parlé depuis que vous m'avez examiné et ils m'ont dit que je n'ai pas dit vrai.

Depuis quelque temps les séances se prolongent très-avant dans la nuit, jusqu'à 1 h. ou 2 hs. du matin. Nos législateurs, comme les employés, serrent le grain, comme on dit vulgairement, lorsqu'ils retournent à leur logis. Plusieurs ont peur de leur ombre, et certes ils ont bien raison, car la ville est remplie

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 22 Avril 1868.

Correspondance Parlementaire.

Ottawa, 17 avril 1868.

Comme vous avez pu le voir par la copie de l'Etude que je vous ai envoyée l'autre jour, sur les fonctions et salaires des employés des Communes du Canada, au point de vue d'une réduction générale, le gros cri des gens qui ne raisonnent pas : RETRANCHEMENT ! RETRANCHEMENT !..... est plus qu'à l'ordre du jour. Il faut espérer cependant que l'écho de la colère et de l'esprit de parcimonie des membres du comité des dépenses contingentes, ne retentira point jusque dans l'enceinte parlementaire. Il est consolant de voir qu'au Sénat il n'y a eu que DEUX Canadiens-Français qui ont voté en faveur du retranchement. L'HON. Sénateur pour votre division est l'un des deux ! Ça lui fait vraiment honneur !... On ne peut tout souvent reproduire ce que dit la Minerve à ce sujet :

"Quelles sont donc les raisons avouables qui ont exigé du Sénat un procédé tellement inouï, que personne n'y voulait croire ?

"Ils voulaient faire l'économie. Mais alors, pourquoi n'ont-ils pas commencé par la réduction de leurs propres salaires, si élevés et si mal gagnés ? (On dirait qu'on tombe en plein sur le G****) Pourquoi n'ont-ils pas demandé que leurs appartements fussent moins richement meublés ? Pourquoi n'ont-ils pas remis une partie de leur papeterie dont plusieurs sont incapables de se servir ? (On dirait encore qu'on tombe en plein sur l'honorable individualité qui préside aux destinées du pays en général et de la division Saurer en particulier.) Le peuple doit-il payer pour tous les pen-sums des arrière-petits-cousins de tous ceux qu'un travers de l'opinion publique, ou des lois pléines d'abus, ont appelés à la rédaction des affaires publiques ?" (encore un coup de massue sur la tête de ce pauvre G****)

Un de mes amis me passe à propos les couplets suivants. C'est une vraie prosopographie de votre homme et de ses semblables. Faites les chanter sur l'air qui plaira le mieux à ses nombreux admirateurs.

CHACUN SA PLACE !

Quand aurons-nous le sens commun, Ce gouvernail de toute chose ? L'esprit gaulois ne faisait qu'un De l'ignorant, du fat qui pose.

d'un grand nombre de canailles à l'heure qu'il est. Tout se fait à huis clos aujourd'hui à la Cour de Police. On a la main sur tous les conspirateurs. Les léniens nous arrivent de toutes les parties du pays, arrêtés sous soupçon. Le gouvernement n'y va pas de main morte. Tout est connu maintenant, paraît-il.

La Corporation de Sorel et le Gouvernement.

Nous publions ci-dessous le sommaire d'une requête adressée au gouvernement par la corporation de Sorel, dans le but d'obtenir la déduction des intérêts composés chargés par le gouvernement, et aussi dans le but d'obtenir que la dette soit consolidée.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammont, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammont dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

La Requête du "Maire et Conseil de la Ville de Sorel", comme représentant les habitants de la dite Ville, incorporés par l'acte 22 Vic. Chapitre 75,

Expose respectueusement :

Que, dans l'année 1857, après que les formalités préliminaires requises furent présumées avoir été suivies, un emprunt fut autorisé, obtenu et effectué par les habitants de la Ville ou Bourg de William Henry, (maintenant Sorel) sur le crédit du Fonds consolidé d'Emprunt Municipal pour le Bas Canada, créé sous et en vertu de l'acte 18 Vic., Chapitre 13, pour un montant de vingt mille piastres.

Que, par suite des difficultés financières que la ville a éprouvées, tel que le constate un certain rapport imprimé et publié sous autorité en 1864, intitulé et étant de fait un rapport sur les fonds d'emprunt municipaux, et les hôpitaux et charités de la Province du Canada, les paiements annuels pour l'intérêt et le fonds d'amortissement sur le dit emprunt ont été longtemps retardés, tellement que lorsque, subitement, le gouvernement fit signifier son intention de contraindre la municipalité à s'acquitter, la ville se trouvait grandement endettée;

Que, néanmoins, la ville fit les plus grands efforts pour s'acquitter, et que, pour parvenir à ce but, les cotisations furent taxées considérablement, chaque année, depuis 1864, et les paiements effectués depuis cette dernière date prouvent que les citoyens tenaient scrupuleusement à acquitter aussi tôt possible leur dette au fonds d'Emprunt Municipal.

Que, depuis 1864 à ce jour, une somme de \$6,400 a été payée entre les mains de l'honorable Receveur-Général, à compte des arrérages et intérêts résultant de l'emprunt susdit, ce qui a réduit la dette d'autant, mais la balance restant est encore de \$5684.57/100, vu l'accumulation de l'intérêt composé;

Que vos pétitionnaires désiraient obtenir que les intérêts composés soient déduits de leur compte depuis la date de l'emprunt, et que sur telle déduction un nouveau compte soit ouvert en consolidant la dette, afin que la Corporation puisse s'acquitter en payant ci-après la somme annuellement nécessaire pour rencontrer l'intérêt et le fonds d'amortissement, afin d'éteindre cette dette, et que, si leur présente demande n'est point reçue favorablement, vos pétitionnaires craignent de voir la dette s'augmenter toujours, de sorte que les vigoureux efforts qu'ils ont déjà faits en faveur du crédit de la ville dans l'espoir de rencontrer et acquitter les arrérages du fonds d'emprunt, qui ne sauraient être continués encore sans des conséquences ruineuses, resteraient sans effet, au grand regret de vos pétitionnaires, comme aussi un désappointement et préjudice des cotisables de cette ville, qui ne peuvent être que découragés du peu de résultat obtenu, après les sommes considérables qu'ils ont versées dans les fonds Municipaux de la Ville, dans un si court espace de temps.

Que de plus une somme d'argent considérable qui aurait dû, de droit, être payée et versée parmi les fonds publics de la Ville de Sorel, tel que statué par la 43e. section de l'acte d'Incorporation d'icelle, savoir: l'acte 23 Vic. Chap. 75, est retenu par le Gouvernement pour des motifs qu'il ne conviendrait pas de discuter ici, mais que vos Pétitionnaires sont justifiables de référer à la dite réclamation, parce que cela constitue une partie considérable du revenu de la Ville, et que, du fait que la Ville est ainsi gênée dans la perception d'une partie du revenu dont elle est privée, résulte le manque de moyens à sa disposition; la somme de revenu dont il s'agit étant assez considérable pour permettre d'acquitter le quart au moins de la dette mentionnée en la présente requête;

Que vos pétitionnaires doivent de plus représenter que le seul moyen à leur disposition, pour acquitter les arrérages d'intérêts acrus sur leur emprunt, est et a toujours été, la taxation, laquelle a toujours été maintenue au plus haut taux possible, la Ville ayant, outre ses obligations relatives à l'emprunt, à rencontrer et pourvoir aux dépenses nécessaires à son administration, dépenses qui augmentent constamment, sa population devenant de plus en plus considérable, quoique la propriété foncière soit quelque peu réduite en valeur par suite du taux élevé des cotisations, et du peu d'amélioration; état de choses dont l'effet ne pourra cesser tant que les revenus de la Ville seront de nécessité destinés et appliqués, presque en totalité, à l'extinction de la dette résultant de l'emprunt au fonds d'emprunt consolidé.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient respectueusement Votre Excellence de bien vouloir considérer le contenu de leur présente, et l'entretenir favorablement, en ordonnant une déduction de l'intérêt composé sur le montant de la dette susdite, depuis la date de son existence, et sur telle déduction qu'un nouveau compte soit ouvert avec cette Ville, selon la prière contenue en leur présente Requête;

Et vos Pétitionnaires ne cessent de prier. (Signé de la part du Conseil avec autorisation.) G. I. BARTHE, Maire.

Jno. GEO. CREBASSA, jur., Secrétaire-Trésor.

Hôtel-de-Ville, Sorel, 15 Avril 1868.

Variétés.

NAVIGATION.—Le fleuve est aujourd'hui débarrassé de son lourd manteau de glace. Le Chambly et le Terrebonne ont déjà fait un voyage à Montréal et ont commencé leur ligne régulière. La Mouche-à-feu a aussi ouvert sa ligne. Ce matin le Montréal est parti de Sorel pour Montréal. D'un moment à l'autre le Québec laissera aussi notre port. Le Columbia a aussi commencé ses voyages réguliers de Montréal aux Trois-Rivières. Il fait un temps magnifique, et chacun semble reprendre une nouvelle vie à l'ouverture de la saison des affaires.

On trouvera sur notre première page les procédés du Conseil de Ville de Sorel.

Eh bien! Sambo, te voilà électeur; mais tu ne sais pas lire, comment vas-tu voter?—Exactement comme me dira de faire celui qui me paiera le plus.

Il est depuis longtemps question de créer à Paris des vacheries ambulantes, comme cela se pratique pour les chèvres et les ânesses. De cette manière on aurait du lait pur. On s'occupe de nouveau de cette affaire, et à ce propos, M. Blavet rappelle, dans la Situation, une histoire que Scribe racontait:

Scribe avait loué une maison à Saint-Mandé pour y passer l'été. A peine installé, il se met en quête d'un villageois possesseur d'une vache laitière. On le lui indique.

—Mon brave homme, dit Scribe, tous les matins mon domestique viendra chercher une pinte de lait.

—Bon! c'est huit sous.

—Par exemple, je veux du lait pur, mais très-pur.

—En ce cas, c'est dix sous.

—Vous le trairez devant mon domestique.

—Oh! alors, c'est quinze sous.

NAISSANCES.

A St. Jean, le 16 du courant, la Dame de C. J. Laberge, Ecr., un fils.

A St. Ours, Rivière Richelieu, le 16 courant, Madame J. A. Dorion, une fille.

Mariage.

En cette ville, le 22 du courant, par le Révd. Messire Loblan, M. Louis LaBelle, à Delle. Adèle Lavallée, tous deux de cette ville.

DECES.

Le 19 du courant, en cette ville, Charles Clément, père, à l'âge de 59 ans, après une courte maladie soufferte avec résignation.

409

ENTRE LA SANTÉ ET LE TOMBEAU la distance est très-petite, et tous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que la maladie ait pris de l'empire, tandis que le premier symptôme peut être repoussé par les Pilules recouvertes en sucre de Bristol, une préparation si efficace qui, tout en combattant la maladie et en chassant la cause, ranime les forces et la constitution du malade? Composées d'ingrédients végétaux anti-bilieux et cathartiques, c'est le seul remède pour les désordres de l'estomac, du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise, soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Y a-t-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang, on devrait user de la Salsepareille de Bristol en harmonie avec ces Pilules.

DE TERRIBLES ALTERATIONS DES TRAITS proviennent des maladies extérieures, et à moins que le sang impur qui en est la source ne soit désinfecté par la SALSEPAREILLE DE BRISTOL—un détersif des plus puissants—les malades, non-seulement cherchent en vain leur soulagement, mais ils transmettront les maladies comme héritages à leurs enfants. Les deux sexes, dans toutes les périodes de la vie, trouveront que ce remède végétal, qui est sans rival, produit une guérison rapide et radicale pour des éruptions, des ulcères, des engorgements, des glandes, rhumatismes et presque toutes les maladies qui détériorent les formes extérieures, ainsi que celles qui proviennent de l'emploi du mercure. 229.

LECTEURS

Voyez et Lisez.

Roxton Falls, 28 sept, 1867.

M. M. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je fais un devoir de prêter les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Votre, etc,

(Signé,) E. ST. JACQUES.

Acte concernant la Faillite 1864, ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de FRÉDÉRIC ST. LOUIS, Propriétaire de Bateaux à vapeur et Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, tant personnellement que comme associé, Failli.

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel.

Sorel, 15 Avril 1868.—4ins.

PROVENCHEUR DE

Provencheur-Beisclair

A Vendre.

Un volume de 350 pages, contenant le compte-rendu de ce procès. A la librairie de La Gazette de Sorel, et chez tous les libraires. Avec portraits..... \$1.00 Sans portraits..... 0.80 cts. Sorel, 9 avril 1868.

Corporation de la Paroisse de St Michel d'Yamaska

A une session générale et mensuelle du Conseil municipal de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, tenue en la dite Paroisse, lundi, le sixième jour d'Avril mil huit cent soixante et huit, conformément aux dispositions de l'acte municipal du Bas Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents, Jean Gilbert Arcand, Ecuier, maire, Michel Cardin, Joseph Fourquin, Simon Cournoyer, et Ls. Jean Parent, membres du dit conseil et formant un quorum, le dit Jean Gilbert Arcand, maire, président; le dit conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant savoir.

Règlement concernant les maisons d'entretien public.

Qu'il est ordonné qu'une seule maison d'entretien public sera tenue dans la dite municipalité de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska.

Que toute personne qui logera ou hébergera des voyageurs, comme hôtelier sans avoir une licence en règle pour tenir un hôtel, encourra une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres, ni plus de cinquante piastres; tout voyageur étranger qui sciemment logera comme tel dans une maison qui n'a pas de licence en règle, sera passible d'une amende de dix à vingt-cinq schellings.

Que le présent règlement, en outre de sa publication suivant la loi, soit publié dans La Gazette de Sorel, pendant quinze jours, comme avertissement donné aux voyageurs.

J. GILBERT ARCAND, Maire.

Attesté, J. M. CHARLAND, S.-T. de la dite Mun. d'Yamaska. 15 Avril 1868.—1ins.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé dans le Village d'Yamaska, sur lequel est bâti deux maisons en bois, lambrissées en briques et autres dépendances. L'emplacement sera vendu en tout ou en partie à l'avantage de l'acquéreur.

Pour conditions s'adresser à PAUL PAXAN—N. P., St. Michel d'Yamaska, Ou à A. GERMAIN—Avocat Sorel. 12 Février 1868.

AVIS

On exécute à l'atelier typographique de "La Gazette de Sorel,"

TOUTES ESPÈCES D'IMPRIMÉS, A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

Avril 1868.—1ins.

A VENDRE.

Une jument poulinière et un superbe poulain, chevaux de bonne race. S'adresser à G. I. BARTHE. Sorel, 29 mars 1868.—um.

Avis.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'honneur qu'il a reçu, à l'honneur de l'informer qu'il vendra l'assortiment de CHAUSSURES qu'il a au prix coûtant.

P. LUSSIER.

Sorel, 8 Avril 1868.—5ins.

A VENDRE.

UNE BELLE TERRE, à St. David (comté d'Yamaska.)

Pour les conditions, s'adresser à

J. B. COMMEAULT, Ecr., St.-David,

ou à G. I. BARTHE, Ecr., A Sorel.

8 Avril 1868.—3mois.

A LOUER.

Possession au 1er Mai prochain.

LE QUAI

—des Héritiers Wurtelle A SOREL—

S'adresser à A. C. WURTELE, Agent.

Rivière David, Déc. 1867. 12 octobre—30 hm E. P. Q, K.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra!

Si vous vous rendez à l'établissement de PHOTOGRAPHIE de

T. NETTLETON.

NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-À-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnes distinguées et de charmanes vues sont aussi en vente à son Etablissement.

T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—1an.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de OCTAVE LACHANCE, commerçant de la Paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans le District de Richelieu.

Le Soussigné a déposé un consentement de ses Créanciers à sa décharge, et Samedi, le Seizième Jour de Mai prochain, il s'adressera à aucun des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Richelieu, pour en obtenir une ratification.

OCTAVE LACHANCE, Sorel, 27 Fév. 1868.—2m.

AVIS.

ST par le présent donné qu'une assemblée publique des créanciers de la Succession de feu Pierre Kemner dit Laflamme, en son vivant instituteur de la paroisse de St. Roch de Richelieu, tenue au Palais de Justice, en la Ville de Sorel, sous la présidence de l'Honorable T. J. J. Loranger, le Vingt-trois Mars dernier, le soussigné a été nommé Curateur à la dite Succession, là et alors déclarée vacante.

Toutes personnes ayant des réclamations à exercer contre la dite Succession sont requises de les produire au soussigné, sous un mois du présent avis, en indiquant la nature de telles créances; et toutes personnes débitrices de la dite succession, devront, sous le même délai, payer entre les mains du Soussigné le montant de leurs dettes envers la dite succession.

J. S. P. BAZIN, —N. P. Curateur.

St. Ours, 3 Avril 1868.

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!

On ne se sert plus D'HEURES EMPOISONNÉS On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES

Dont la vente cause tant de dégâts aux enfants qui sont treublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace, que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales. Elles sont agréables au goût et à la vue. Elles sont faciles à administrer, et leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents, mères s'empresent d'en recommander l'usage à leurs enfants. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et on les voit sans crainte enlever sans résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez DEVINS & BOLTON, CHIMISTES. Près le Palais de Justice Montréal 12 octobre—30 hm E. P. Q, K.

PILULES VÉGÉTALES SUCRÉES

DE BRISTOL

LE GRAND REMÈDE

POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins.

Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour Se conserver dans tous les Climat

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purificateurs du Sang, a SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les maladies les plus abandonnées ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies arthritiques, ces Pilules sont le remède le plus sûr le plus prompt et le meilleur qui aient jamais été préparé. On doit y recourir sans retard.

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elles sont composées des Extraits de Racines Végétales les plus coûteuses, les plus pures et les plus excellentes en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicinales est telle que, même dans des maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes avaient complètement échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPTON & Co., Montréal. Agents pour le Canada, a vente chez tous les Pharmaciens accrédités. Sorel, 11 Mai 1867

LE TRADE REVIEW.

AND Intercolonial Journal of Commerce. FOR 1868. Volume IV.

JOURNAL hebdomadaire, commercial et financier publié à Montréal tous les Vendredis. Prix: \$3 par année, payable invariablement d'avance.

Le "Trade Review," pour 1868 contiendra, en outre des articles sur des sujets commerciaux et financiers en général fournis par les écrivains les plus capables en Canada et des rapports des événements ayant trait au commerce du p. y., les rapports des marchés en gros de Montréal, Hamilton, Toronto, St. Jean d'Halifax et autres points de la Puissance avec des listes des prix en gros des Epiceries, Vins, Spiritueux, Liqueurs, Quinquina, Drogues, Huiles, Peintures, Savons et Charbon de Cuir, Bottes et Chaussures, produits fourrages; les prix du grain tous les jours, les derniers prix des banques, chemins de fer, mines, fonds du gouvernement et autres tant ici qu'à Londres; un rapport hebdomadaire, de l'état du marché monétaire, avec les notes de l'échange Sterling et à New York; le prix du Por, les cours des E. U., l'argent, etc., etc.; les états officiels des banques et des chemins de fer, une liste de banques, notes nouvelles, change, remises; les numéros d'affaires de principes aux marchands et manufacturiers de la Puissance; informations toutes spécialement précieuses aux marchands de campagne transiger des affaires avec les importateurs et les manufacturiers.

Quant aux annonceurs, "Le Trade Review" par sa grande circulation dans l'Etat comme dans l'ouest offre des avantages supérieurs à ceux d'aucun autre journal en Canada, attendu qu'il n'y a point de ville ou de village en ce pays où l'Anglais est compris dans lequel il n'est pas introduit.

Toutes les communications doivent être adressées aux Propriétaires du "Trade Review," No. 4 Echange des Marchands, MONTREAL. 12 Janvier 1868—3mois.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS, 1 Vol. de 660 Pages.

PAR L'ABBE J. A. MAUREL.

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

Maison à Louer.

Cette belle maison en brique, située sur la Rue George, ci-devant occupée par le Capt. Labelle. S'adresser au

DR. HALLER, Sorel, 23 mars 1868

